

DEMANDE D'ABONNEMENT - STATIONNEMENT

1 DEMANDE /LOGEMENT | 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 2026

VOUS ÊTES :

➤ **Résidents principal ou secondaire** : 90€ (par véhicule) / 2 abonnements **maximum par logement**

➤ **Commerçants sédentaires, Salariés** saisonniers ou cdi, **Professions libérales** :

➤ **situés place d'antioche / rue du 14 juillet** : 90€ par véhicule pour la période, 1 véhicule par entreprise/libéral/salarié/saisonnier. Stationnement autorisé uniquement sur le parking Centre Bourg (ex Paradis).

➤ **situés place des tilleuls / cours des ecoles** : 90€ par véhicule pour la période, 1 véhicule par entreprise. Leurs salariés et leurs saisonniers doivent obligatoirement stationner sur le parking naturel de Montamer ou de la Douce.

Datez et signez ce volet, puis adressez-le accompagné des pièces justificatives suivantes :

☐ Carte grise de chaque véhicule

☐ Taxe d'habitation N-1 ou Justificatif de moins de 3 mois de domicile, de domiciliation du commerce ou de l'activité libérale

➤ Pour les salariés (saison ou CDI) : ☐ Une copie du contrat de travail ☐ L'accord écrit de l'employeur

VALABLE SUR L'ENSEMBLE DES ZONES PAYANTES

(hors abonnement place antioche, Clos Facquet et Parking de la Mairie)

NOM(s), PRÉNOM(s) : _____

ADRESSE : _____

_____ Tél : _____

Mail : _____ @ _____

☐ Résident permanent / Résident secondaire

☐ Commerçant sédentaire / salariés
Profession Libérale

Immatriculation véhicule 1 : _____

Immatriculation véhicule 2 : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile ou du commerce.

Fait à Sainte-Marie de Ré, le _____ Signature

Pour toutes situations exceptionnelles, veuillez vous adresser à la mairie.

NB : Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues par les articles L. 433-19 et L. 441-7 du Code Pénal.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.

